

Point BIO n°3 23/02/2024

Document rédigé par François BONAL, Marjorie LAUTIER et Marianne ROISIN à partir des observations du réseau de parcelles de la Chambre d'Agriculture le 23/02/2024. Les conseils précédents sont dans le Point bio n°2 envoyé le 19/10/2023.



POINT BIO 58 -89

Lettre d'actualité à destination des agriculteurs bio de la Nièvre et de l'Yonne

Des conseillers à votre écoute

CA58

François BONAL - 06 40 30 51 73
Conseiller productions végétales
Réfèrent Agriculture Biologique

Noémie SANSOIT - 07 86 73 08 37
Coordination Agriculture
Biologique

CA89

Marie BOUILLE - 07 86 73 08 37
Expérimentation en Agriculture
Biologique

Marjorie LAUTIER - 06 77 75 30 28
Conseillère en Agriculture
Biologique

Marianne ROISIN - 06 80 93 95 00
Conseillère en Agriculture
Biologique

Un automne/hiver 2023-2024 globalement pluvieux ce qui a permis de recharger les nappes. Du côté des températures, à part un épisode de froid marqué sur janvier, les températures sont restées clémentes tout au long de la période. Les dernières semaines ont même été marquées par une douceur printanière précoce.

	jeu. 22	ven. 23	sam. 24	dim. 25	lun. 26	mar. 27	mer. 28
	0.5	2	4.6	13	15.2	7.7	0
	79 / 84	78 / 91	61 / 93	84 / 96	73 / 95	71 / 94	78 / 99
	5 / 8	3 / 8	3 / 9	5 / 8	4 / 8	3 / 8	3 / 8

Prévision de la semaine : Nevers Sencrop CA 58



A venir : Un temps qui reste pluvieux et venteux pour les prochains jours. Un rafraîchissement des températures est attendu pour la semaine prochaine.

Toute l'info Bio sur
www.bio.bfc.chambagri.fr



Avec le soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Dans ce numéro



- Etats des cultures d'hiver
- Semis des cultures de printemps
- Les expérimentations
- Réglementation
- On bloque la date

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



• Colza



Colza , Moussy , CA 58

Les colzas bien implantés à l'automne montrent des biomasses sortie hiver tout à fait satisfaisantes avec 1,27 kg/m² pour le colza ci-dessus. Attention toutefois, le chemin est encore long jusqu'à la récolte.

	Biomasse Entrée Hiver	Biomasse Sortie Hiver
Moussy (Centre Nièvre)	1,89 kg	1,27 kg

• Céréales : Des semis compliqués, des stades hétérogènes et des assolements bouleversés.

L'automne n'a pas été simple pour l'implantation des cultures d'hiver et en particulier des céréales. Plusieurs cas sont possibles, les semis ont été réalisés juste avant les pluies de la dernière décade d'octobre ou dans les rares fenêtres du début novembre, les développements sont corrects (stade tallage) voire redressement pour les variétés précoces (épi 0,3 à 0,8 cm). Les semis ont été décalés sur décembre et début janvier, les stades sont beaucoup plus hétérogènes (de 1 feuilles à 3 feuilles). Certaines parcelles n'ont pas pu être semées obligeant à revoir l'assolement avec une plus forte proportion de culture de printemps.



Triticale - La Marche - CA58
12/02/2024



Triticale – Vincelottes – CA89
21/02/2024



Petit épeautre (semis 23/11/23) – Vincelottes – CA89
21/02/2024



Blé (semis 07/12/23) – Vincelottes – CA89
21/02/2024

- **Protéagineux : Pois d'hiver et féveroles**



Pois d'hiver, La Marche - CA 58 -

31/01/2024

19/02/2024



Féverole et triticale associés,
Charancy - CA 58 - 31/01/2024

Féverole Donzy -
CA 58 - 15/02/2024

Féverole Moussy -
CA 58 - 21/02/2024



Semis des cultures de printemps

- **Préparer vos sols**

- ➔ Pour toutes interventions, attendre que le sol soit ressuyé.
- ➔ Les sols argileux vont pouvoir être ouverts pour les premiers semis. Cela permettra de favoriser la levée grâce à un bon contact terre-graines et une meilleure aération du sol.
- ➔ Pour les sols battants, une ouverture juste avant le semis est à privilégier pour éviter la formation de croûte de battance.
- ➔ Pour les autres types de sols, il sera préférable d'ouvrir préalablement le sol dès le ressuyage des parcelles pour réchauffer le sol favorisant la levée de la culture.
- ➔ Penser à semer sur un sol propre, indemne de mauvaises herbes.
- ➔ Les semis pourront débuter sur des sols correctement ressuyés pour permettre une bonne implantation et un démarrage rapide des céréales.

- **Préparer vos semences**

- ➔ Trier vos semences pour éliminer les graines adventices, les grains échaudés ou déformés. Cette étape permet également de vérifier l'absence d'ergot et de carie dans les blés.
- ➔ Réaliser des PMG (Poids de Mille Grains) pour adapter la densité de semis en fonction du poids des grains
- ➔ Vérifier la faculté germinative des lots de semences en réalisant des tests de germination.
- ➔ Certains produits sont homologués sur céréales pour réaliser des traitements de semences et limiter l'apparition de certaines maladies.

➔ **TRAITEMENTS DES CEREALES** : Trois produits de traitement de semence sont homologués sur céréales:

- COPSEED (1l/q): sur blé et seigle
- CERALL (0,1l/q) : traitement en station de semence uniquement
- VINAIGRE 8% (0,8l/0,8l eau/1q) : contre la carie

➔ Adapter la densité à la date et aux conditions de semis

Espèces	Date d'implantation	Densités de semis (grains/m ²)
Féverole P	1 ^{er} février-10mars	60
Avoine P	15 février – 15 mars	350 - 400
Blé tendre P		400 - 450
Triticale P		350 - 400
Pois P	20 février- 20mars	100
Orge P	1 ^{er} mars – 31 mars	400 - 450

Pour les autres cultures, se référer aux fiches du guide grandes cultures bio.

<https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/guide-grandes-cultures-biologiques-en-bourgogne-franche-comte/>



Le coin des expérimentations

• Plateforme multipartenariale XP' BIO 89

La plateforme multipartenariale (Arvalis, Terres Inovia, SeineYonne, Chambres d'Agriculture 89-58, Cocebi) a été reconduite pour la campagne 2023-2024 à Migennes (89).

Avec un automne pluvieux, les semis des variétés de blé d'hiver ont été compliqués. La plateforme a pu être semée sur la fin du mois de décembre dans des conditions moyennes de ressuyage. Les premières notations de levée ont eu lieu mi-février. Les résultats seront disponibles dans le prochain point bio.



• Essai fertilisation avec de l'ensilage de luzerne (CA58, CA89, BioBFC)

L'objectif de l'essai fertilisation à base de luzerne est de réaliser une étude technico économique de l'apport d'un ensilage de luzerne à l'automne sur blé (Coût de chantier, intérêt technique...) par rapport à un apport d'engrais organique classique ou à une stratégie non fertilisée.



• Autres essais





- Plan Stratégique National (PSN)

Changement de modalités de dépôts : obligation de faire une pré-demande en ligne sous EURO-PAC pour les volets diversification, avant le 23/02, et transition agroécologie **avant le 29/02**

Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles :

Majoration de l'enveloppe FEADER portée à 3,5 millions d'euros

Changement des modalités de dépôts :

- La pré-demande en ligne sous EURO-PAC devient obligatoire et doit être **faite au plus tard le 23 février 2024**
- Seuls les bénéficiaires ayant fait une pré-demande pourront faire une demande détaillée ultérieurement. Ils seront informés par le service instructeur de l'ouverture de cette phase de dépôt détaillé dès que l'outil le permettra.

<https://www.europe-bfc.eu/evenement/appele-a-projets-investissements-pour-la-diversification-des-activites-et-des-productions-agricoles/>

Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales :

Majoration de l'enveloppe FEADER portée à 3,8 millions d'euros

Changement des modalités de dépôts :

- La pré-demande en ligne sous EURO-PAC devient obligatoire et doit être faite **au plus tard le 29 février**
- Seuls les bénéficiaires ayant fait une pré-demande pourront faire une demande détaillée ultérieurement. Ils seront informés par le service instructeur de l'ouverture de cette phase de dépôt détaillé dès que l'outil le permettra.

<https://www.europe-bfc.eu/evenement/appele-a-projets-accompagnement-des-transitions-agroecologiques-des-productions-vegetales/>

- BCAE 8 : Maintien des éléments du paysage

La Commission Européenne a annoncé la possibilité d'une nouvelle dérogation pour la BCAE 8 pour 2024. Les Etats Membres doivent confirmer l'adoption de cette dérogation sous 15 jours. Le ministre Marc Fesneau a indiqué vouloir la mettre en œuvre en France (à l'heure actuelle, aucun décret n'est encore paru).

<https://agriculture.gouv.fr/derogation-obligation-de-maintenir-des-jacheres-sur-les-terres-arables-pour-la-campagne-pac-2024>

En 2024, pour atteindre les objectifs de la BCAE 8, il vous faudra donc consacrer au moins 4% des terres arables de l'exploitation à :

- Des éléments ou surfaces non productifs (haies, bordures, jachères, etc. ...)
- ET /OU : Des cultures fixatrices d'azote (coef 1) cultivées sans produit phytosanitaire
- ET /OU : Des couverts d'interculture (coef 1) sans produit phytosanitaire (avec les mêmes règles que pour les anciennes SIE : minimum 2 espèces semées en mélange, obligation de levée, semis au 13/08 (dans l'Yonne) et 8 semaines de présence obligatoires à partir de cette date, ...)

Exemple d'une exploitation de 100 ha qui, pour atteindre les 4% d'éléments favorables à la biodiversité réglementaires, pourra :

- Soit opter pour 4 ha de plantes fixatrices d'azote (coef 1).
- Soit opter pour 2 ha de jachères simples (coef 1) + 2 ha de couverts d'interculture (coef 1).

- Reliquat sortie hiver et plan prévisionnel de fumure

Un plan prévisionnel de fumure (PPF) est obligatoire même pour les exploitations en agriculture biologique, qu'il y ait des apports d'azote ou non. Il est à réaliser en sortie d'hiver au moment de la reprise de la culture et doit être conservé 5 campagnes.

La directive nitrate impose à toutes les exploitations cultivant plus de 3 ha de SAU de réaliser 1 reliquat sortie hiver. Si la surface en céréales dépasse 100 ha, il est alors obligatoire de réaliser un deuxième reliquat sortie hiver. Pour les Zones d'Actions Renforcées (ZAR), il faut se référer au programme d'action mis en place, le plus souvent il faut réaliser en plus des reliquats obligatoires, 1 reliquat spécifique sur une parcelle de la ZAR.

https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20180709_PAR_BFC_valide_cle8a14f8.pdf



On bloque la date

☐ Formations :

Les couverts végétaux : pourquoi pas en AB ?

11 avril 2024 à Auxerre - Contact : Marianne ROISIN – Tel : 06 80 93 95 00
mail : m.roisin@yonne.chambagri.fr

☐ Journée technique :

BIO'TIFULL DAY : Pistes pour améliorer la résilience des exploitations face à la crise.
Mardi 12 mars 2024 à partir de 9h00 à Coutarnoux – EARL Joudrier
Inscription obligatoire pour participer et pour le repas.

☐ Salon- colloque :

Retrouver les Chambres d'Agriculture au :

SIA 2023 : Salon international de l'agriculture à Paris – Paris Expo Porte de Versailles -
24 février au 3 mars

PROAGRI TechNiebio
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN chambre d'agriculture de la nièvre

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent
Contact bureau Nevers : CONTACTEZ-NOUS : Pilotez en toute simplicité votre assolement
Tél : 03 86 93 40 60



CA58

François BONAL - 06 40 30 51 73
Conseiller productions végétales
Réfèrent Agriculture Biologique

Noémie SANSOIT - 07 86 73 08 37
Coordination Agriculture
Biologique

CA89

Marie BOUILLE - 07 86 73 08 37
Expérimentation en Agriculture
Biologique

Marjorie LAUTIER - 06 77 75 30 28
Conseillère en Agriculture Biologique

Marianne ROISIN - 06 80 93 95 00
Conseillère en Agriculture Biologique

La Chambre d'agriculture de la Nièvre est titulaire d'un contrat d'assurance n° 72382940R-0010 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762